



Tutorat Santé de Tours



Fiches métiers



Par : Alya ZIZI, Théo ENGERAN, Laura MILOCHEVITCH, Enzo REAU, Manon TOULZE, Camille ACHARD, Léa BERTHEAU, Emily ROSE-MINOT, Romy POUVREAU, Arthur VERRIER, Augustin ABADIE



Médecine

À l'hôpital ou en cabinet, le médecin prend en charge la santé de la personne dans sa globalité, tant sur le plan physique, que mental et social. Ce professionnel de santé vise à préserver la santé du patient en alliant prévention et traitement.

L'exercice de la médecine est très varié et offre de nombreuses possibilités/modalités de pratiques. De la pratique de la chirurgie à la psychiatrie, le champ de la médecine est large et permet à chacun de s'y retrouver.

I. Comment accéder aux études de médecine ?

A) La PASS et L.AS

L'accès aux études de médecine débute par une inscription en PASS ou L.AS. Cette année se solde par un **examen classant** et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement** « médecine », il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

À Tours, le numerus apertus est de **430** places pour les études de médecine (dont 330 places à Tours et 100 à Orléans).

B) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Master (Bac+5) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Doctorat (Bac+8) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(Cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques).

II. Les études de médecine

À Tours, les études de médecine se déroulent sur le site Tonnellé de l'Université François Rabelais, rattaché à l'hôpital Bretonneau. Elles suivent le parcours LMD (= License, Master, Doctorat), et sont d'une durée de 9 à 12 ans. Elles se décomposent en 3 cycles.

➤ Financement possible des études – CESP

Le contrat d'engagement au service public (CESP) correspond à un accord entre un étudiant en médecine et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

En l'échange d'une **somme fixe de 1200€** par mois pendant tout ou partie de leurs études, les étudiants s'engagent à **s'installer ensuite dans une région faiblement dotée en médecins**, pour une durée égale au nombre d'année qu'ils ont perçu cette somme.

Il est possible de toucher le CESP dès la 2^{ème} année de médecine et également pendant l'internat. Il faut toutefois noter que la contraction d'un CESP **limite l'étudiant à certaines spécialités** pour les EDN (médecine générale, pédiatrie, psychiatrie, ophtalmologie et dermatologie).

Ce n'est pas un engagement anodin car il est possible de résilier le contrat ou de le mettre en pause que sous certaines conditions.

A) 1^{er} cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)

1. Les cours

Poursuivant la PASS ou la L.AS, les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine permettent aux étudiants de **consolider leurs bases scientifiques** mais également de découvrir leurs applications au sein des sciences médicales. Ces deux années sont très axées sur le corps humain non pathologique, sa physiologie, son anatomie, etc. ainsi que la sémiologie.

Ces deux années pourront également se dérouler à Orléans, sur le site de la faculté d'Orléans.

2. Les stages

Au cours de leur L2, les étudiants réalisent un stage de 4 semaines en service de **chirurgie**, comprenant 1 semaine **d'anesthésie**. Par la suite, les étudiants réalisent un **stage d'initiation aux soins infirmiers** de 4 semaines pendant les vacances d'été entre leur L2 et L3.

En L3, les étudiants réalisent un stage de 2 semaines en service de **radiologie**, ainsi qu'un stage de 5 semaines dans un service de **médecine** du CHU.

✓ **NB** : À noter qu'aucun stage de L2 et L3 ne sont rémunérés

3. Les UE libres

Durant ces années, les étudiants ont l'obligation de valider 4 Unités d'Enseignement Libres (UEL) afin de valider leurs années. Ceux-ci sont divers, allant de la pratique d'un sport à un investissement associatif.

4. Le parcours « recherche »

S'ils sont intéressés par ce parcours, les étudiants ont la possibilité de **réaliser des Unités d'Enseignement de Recherche en Biologie (UERB) ou de Recherche en Sciences Humaines (UERSH)** - validant également les UEL précédemment abordés.

Suite à la validation de 4 UERB ou 4 UERSH et en remplissant des conditions spécifiques supplémentaires (stage en laboratoire, rédaction d'un mémoire, etc.), les étudiants peuvent obtenir une équivalence Master 1 dans leur domaine de recherche. Ils auront ainsi par la suite, la possibilité de s'inscrire en Master 2 de ce même domaine, s'ils le souhaitent.

B) 2^{ème} cycle : Diplôme de Formation Appliquée en Sciences Médicales (DFASM)

Ce cycle, aussi appelé « **externat** », oriente les étudiants vers une professionnalisation progressive. Les étudiants y voient de façon plus précise l'application des sciences médicales dans la prise en charge des patients et de leurs pathologies.

1. Les 4^{ème} et 5^{ème} années

Ces deux années sont organisées selon une **alternance entre des périodes d'enseignements théoriques de 6 semaines et des périodes de stages pratiques** en milieu hospitalier de 6 semaines également.

À noter qu'au cours de la 4^{ème} année, les étudiants sont amenés à réaliser un stage de médecine générale de 3 à 6 semaines.

2. La 6^{ème} année

La 6^e année est une année de concours pour les étudiants en médecine. Ils sont évalués autour de 3 piliers : **les connaissances, les compétences et le parcours**. Ce trépied d'évaluation a vu le jour suite à la réforme du second cycle qui entrera en vigueur à la rentrée 2021-2022 pour les étudiants entrant en 4^e année.

Au début de la 6^e année, en octobre, les **Examens Dématérialisés Nationaux (EDN)** ont lieu et ont pour objectif d'évaluer les **connaissances**. Ils permettent de **remplacer** les actuels ECNi (Epreuves Classantes Nationales informatisées), ayant normalement lieu en juin de cette 6^e année, dans le contexte de la réforme du second cycle.

Les **compétences** sont également évaluées lors de cette 6^e année aux alentours du mois de juin. L'examen de compétences se nomme **ECOS** (examens cliniques objectifs structurés). Entre les mois d'octobre et juin, les étudiants auront majoritairement des stages à l'hôpital en vue de la préparation aux ECOS.

Le **parcours**, quant à lui, sera pris en compte dans l'évaluation et le classement final moyennant un plafond limite de points atteints.

A la fin de cette 6^e année, les étudiants sont classés nationalement sur un système de **matching** c'est-à-dire qu'ils auront 44 classements différents suivant les 44 spécialités existantes, et ce, grâce à des coefficients. Ces classements ont pour but d'attribuer à chaque étudiant une spécialité (= DES) ainsi qu'un centre hospitalo-universitaire (= une ville) pour leur **internat**.

C) Le 3^{ème} cycle : l'internat

La durée de l'internat varie de 4 à 6 ans en fonction de la spécialité choisie par l'étudiant. L'internat se compose d'une **succession de stages de 6 mois** dans des services en rapport avec la spécialité choisie.

Ces années se soldent par la **soutenance de thèse**, l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Médecine et du Diplôme d'Études Spécialisées (DES).

L'étudiant devient ainsi médecin, s'inscrit à l'**Ordre des Médecins**, et peut entamer la pratique de sa spécialité.

- ✓ *NB : la spécialité médecine générale compte désormais 4 ans au lieu de 3 ans. L'année supplémentaire permet de restaurer un équilibre entre toutes les disciplines et d'acquérir de l'autonomie avec le statut de docteur junior.*

III. Comment exercer ce métier ?

A) Les différentes spécialités

À l'issue des EDN, sont accessibles les filières suivantes :

- Médecine générale
- Spécialités médicales
- Spécialités chirurgicales
- Anesthésie-Réanimation
- Biologie médicale
- Gynécologie médicale
- Gynécologie obstétrique
- Médecine du travail
- Pédiatrie
- Psychiatrie
- Santé publique et médecine sociale

B) Les différents types d'exercice

La médecine est un domaine très vaste, et il existe une multitude de façons de l'exercer :

- Salariée ou libérale
- Dans le public ou le privé
- Individuelle ou collective

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France : www.anemf.org
- Site de l'Ordre des Médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Site de la faculté de médecine de Tours : <http://med.univ-tours.fr/>
- Site de l'ARS et lien du CESP : https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/?fbclid=IwAR1iEQQxtmqTsLvGcEHGMyCvws08lw84s8h59Le_gV3u68joYtjuApl0p14

Chirurgie Dentaire ou Odontologie

Qu'il soit éclatant ou ravageur, notre sourire fait partie intégrante de notre identité. En effet, dans une société où notre image est toujours plus mise en avant, l'esthétisme et la santé de la partie basse de notre visage n'est pas laissée de côté ! C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de spécialistes de toute cette région de notre corps : les **chirurgiens-dentistes**.

I. Comment accéder aux études de chirurgien-dentiste ?

Il existe **16 facultés** enseignant l'odontologie en France. Les voies d'entrées sont diverses.

A) PASS/L.AS

L'accès aux études d'odontologie débute par une inscription en PASS ou en L.AS. Cette année se solde par un examen et un classement par filières ; si l'étudiant se place en **rang utile pour le classement « odontologie »**, il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

À Tours, le numerus apertus est de **29 places** pour les études d'odontologie. A l'issue de la PASS/L.AS, les études d'odontologie se déroulent dans une autre ville. Les étudiants ont le choix entre **Nantes** ou **Tours** en fonction de leur classement au concours.

✓ **NB** : Il y a 10 places pour les étudiants souhaitant aller à Nantes et 39 pour Tours.

B) Les passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme)

II. Les études de chirurgie dentaire

Que ce soit à Nantes ou à Tours, les études suivent toutes le même parcours LMD (=Licence, Master, Doctorat), et sont d'une durée de 6 à 9 ans. Elles se décomposent en 3 cycles.

➤ Financement des études – CESP

Tout comme en médecine, il est possible pour les étudiants en odontologie de signer un **Contrat d'Engagement au Service Public (CESP)**. En l'échange d'une somme fixe de 1200€ par mois pendant tout ou partie de leurs études, les étudiants s'engagent à s'installer ensuite dans une **région faiblement dotée en dentistes**, pour une durée égale au nombre d'année qu'ils ont perçu cette somme. Le CESP est accessible à partir de la 4^{ème} année d'étude.

Pour plus de renseignements, voir le site de l'ARS de la Région d'études (Pays de la Loire pour Nantes, Occitanie pour Montpellier ou Auvergne-Rhône Alpes pour Clermont-Ferrand).

A) Le 1^{er} cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO)

1. Les études

Ce cycle préclinique comprend les 2^{ème} et 3^{ème} années d'études de chirurgie dentaire. Conservant une **base théorique**, il est également associé à une partie pratique importante et essentielle pour l'exercice futur des étudiants.

En effet, sont développées des **matières fondamentales** à toutes filières médicales telles que l'anatomie, la microbiologie ou l'immunologie, tout en restant orientés et dirigés vers l'odontologie. En outre, le programme insiste sur des matières typiques telles que la parodontie.

Tout particulièrement en chirurgie dentaire, la **maîtrise de la technique** est essentielle, raison pour laquelle les étudiants bénéficient dès le départ de travaux pratiques. Ils leur permettent d'apprendre à manier les outils fondamentaux de leur exercice futur : ils s'exercent sur les « **fantômes** », i.e. des mannequins permettant de mimer un patient.

2. Les stages

Après les résultats de la première année de santé, les étudiants sont invités à réaliser un **stage infirmier de 2 à 4 semaines**, visant à leur faire découvrir le milieu hospitalier. Ils restent relativement observateurs.

A la **fin de leur 2^{ème} année**, les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, réaliser un **stage de 15 jours en cabinet**. Ce stage à plein temps leur permet de se sensibiliser à la pratique professionnelle d'un chirurgien-dentiste l'espace de 2 semaines.

Il existe aussi un stage dit « hors Centre de Soins Dentaires ». C'est un stage d'anesthésie de quelques jours pendant les vacances d'été entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année.

B) Le 2^{ème} cycle : Diplôme de Formation Appliquée en Sciences Odontologiques (DFASO)

Au cours de ce cycle d'une durée de 2 ans, les étudiants deviennent **externes des hôpitaux**. Ils sont donc rémunérés (à hauteur d'environ 200€ par mois en 4^{ème} année et 250€ en 5^{ème}).

L'idée est de commencer à appliquer sur de vrais patients tous les enseignements dont ils ont bénéficié au cours du 1^{er} cycle.

Les étudiants alternent entre enseignements théoriques en amphithéâtre et stage à l'hôpital. Ils y sont encadrés par des praticiens hospitaliers.

Par exemple à Nantes, il y a cours tous les jours de 8h à 9h. Puis 2 jours et demi par semaine de clinique et 1 ou 2 ED le reste de la semaine.

En outre, en 5^{ème} année les étudiants se doivent de valider leur **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique** (CSCT) les autorisant notamment à prescrire des ordonnances et à effectuer des remplacements en cabinet de ville.

- **Pendant la 4^{ème} année**, 2 stages sont à effectuer : un stage de 2 jours chez un prothésiste et un stage de 2 jours hors CSD (ortho, cardio, ophtalmo, gériatrie etc.).
- **Pendant la 5^{ème} année**, des stages sont également à effectuer en CMF par exemple...

C) Le 3^{ème} cycle

Ce dernier cycle peut être court (1 an) ou long (3/4 ans). Au final, suite à la présentation de leur thèse d'exercice, ils auront tous le **Diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire**.

1. Cycle court (1 an) : bac + 6

Au cours de ce cycle professionnalisant, les étudiants en 6^{ème} année restent externes des hôpitaux, rémunérés à hauteur de 300€ par mois. En parallèle, ils sont formés en économie, en gestion, etc. en prévision de leur exercice futur. Au cours de l'année, ils doivent également réaliser un **stage de 250h minimum chez un dentiste agréé**.

Au bout de 6 années d'études, les étudiants ayant choisi le cycle court d'études **soutiennent devant un jury leur thèse d'exercice**. C'est la condition sine qua non à l'obtention de leur Diplôme de Chirurgien-Dentiste.

2. Cycle long (3 à 4 ans) : bac + 8

Les étudiants ayant suivi cette voie au cours de leurs études ont la possibilité de passer en fin de 5^{ème} année ou en 6^{ème} année le concours de **l'internat** (2 tentatives maximum).

L'internat en odontologie équivaut à la **validation d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées(DES)**. Leur classement au concours détermine leur spécialité et la ville dans laquelle ils réaliseront leur internat :

- **Orthopédie Dento-Faciale**
- **Chirurgie Orale**
- **Médecine Bucco-Dentaire**

Il faut noter que l'internat est composé d'une partie pratique ; les étudiants sont en stage en centres hospitaliers et sont rémunérés, et d'une partie théorique dispensée au cours de séminaires régionaux ou nationaux.

A la fin de leur internat, les étudiants doivent donc soutenir leur thèse en rapport avec la spécificité de leur filière, afin d'obtenir à la fois leur DES et leur Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie-Dentaire.

- DES en Orthopédie Dento-Faciale (3 ans)

Cette formation, d'une durée de 6 semestres (= 3 ans) après le concours de l'internat permet l'obtention du Diplôme d'études spécialisées en orthopédie dento-faciale ; autrement dit, **d'orthodontiste**. Elle combine enseignements théoriques divisés en séminaires et pratiques sous forme de stage hospitaliers.

- DES en Chirurgie Orale (4 ans)

L'accès aux études de chirurgie orale est sanctionné par le classement des étudiants en odontologie et en médecine au concours de leurs internats respectifs. Chaque promotion est donc constituée **d'internes de 2 origines différentes**.

Les étudiants passent la grande majorité de leur temps à réaliser des stages à l'hôpital (pendant les 8 semestres de leur internat) :

- Ils doivent réaliser 6 semestres en chirurgie orale ou maxillo-faciale
- Et réaliser 2 semestres dans la structure de leur choix.

La partie théorique occupe également une grande part de leur formation :

- Les deux premières années consistent, pour chaque interne, en une remise à niveau dans la filière dont il ne provient pas.
- Au cours des 2 années suivantes, la théorie est commune pour tous les étudiants

- Des en médecine bucco-faciale (3 ans)

Cet internat d'une durée de 3 ans comporte une partie théorique double :

- La moitié est commune aux internes en chirurgie orale, l'idée étant d'approfondir les connaissances médicales des étudiants ayant suivi un parcours d'odontologie 5 ans durant.
- L'autre moitié est spécialisée en médecine bucco-dentaire.

La première année (S1 + S2), les stages sont imposés à l'interne en médecine bucco-dentaire ; il ne pourra se tourner vers les branches l'intéressant le plus qu'à partir de la 2^{ème} année (S3).

III. Comment exercer le métier ?

Si les pratiques de la chirurgie dentaire restent variées ; les bases du métier restent les mêmes peu importe leur exercice. Il s'agit d'un métier extrêmement manuel, nécessitant un appareillage plus ou moins technique, pouvant constituer un investissement très important au cours des premières années d'exercice du métier. L'objectif est double :

- **Soigner les dents des patients** ; le dentiste est bien le spécialiste de tout le contenu de la cavité buccale !
- **Rassurer les patients** en brisant l'image négative du métier ; finie la phobie du dentiste !

Selon la spécialisation, la chirurgie dentaire peut se pratiquer en libéral ou bien à l'hôpital en tant que salarié. De fait, les salaires peuvent être très différents. Dans tous les cas, il faut être **inscrit à l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes**.

Salaires débutant : environ 2500€ par mois

A) Chirurgien-dentiste

Si les détartrages font partie des actes pratiqués par le chirurgien-dentiste, son activité ne s'arrête pas là, au contraire !

Le chirurgien-dentiste s'occupe de la **santé des dents en général**. A chaque consultation, il vérifie qu'elles sont en bon état et qu'elles ne nécessitent pas de soin particulier. Si besoin, il peut réaliser une radiographie des dents afin d'identifier une fracture par exemple ou encore réaliser un moulage en vue de la fabrication d'une prothèse. Le dentiste a 5 grands pôles d'exercice : la prothèse (amovible ou fixée), l'odontologie conservatrice et endodontie, la parodontologie, la chirurgie (extraction) et la pédodontie (la version enfant de la dentisterie).

1. Orthodontiste

Le travail de l'orthodontiste va être s'assurer de **l'alignement correct des dents de ses patients**. En effet, une anomalie dans le positionnement des dents et des mâchoires peut avoir un impact plus ou moins important, tant d'un point de vue esthétique que fonctionnel.

Si la plupart des patients de l'orthodontiste sont des enfants, beaucoup d'adultes sont également très motivés par l'intérêt esthétique d'un réalignement de leur dentition.

2. Médecin bucco-dentaire

Le médecin bucco-dentaire est le spécialiste de toute la **sphère oro-faciale**, tant dans le diagnostic que le traitement puis le suivi des patients atteints de **pathologies bucco-dentaire**. Ils se chargent également de suivre les patients plus à risques de développer des pathologies bucco-dentaires, notamment ceux déjà atteints d'une pathologie chronique.

3. Chirurgien maxillo-facial

Spécialiste à la fois médical et chirurgical, le chirurgien maxillo-facial a une activité extrêmement diversifiée. En effet, c'est lui qu'on appelle dans tous les cas de **traumatismes, de malformations ou de tumeurs de la sphère buccale** ainsi que des os de la face et du crâne. Il est également un acteur de premier rang dans toutes les **greffes et reconstruction du visage**. Le fonctionnement de l'appareil manducateur nécessitant de nombreux muscles, nerfs et os en tous genres, cela fait de la chirurgie maxillo-faciale une spécialité tout particulièrement pointue et précise.

B) Diplômes Universitaires (DU)

Il est possible de faire des DU (Diplômes Universitaires) après avoir obtenu le diplôme du cycle court. Ce sont des diplômes payants accessibles par candidatures qui permettent de se spécialiser dans certains domaines sans laisser de côté l'omnipratique. Par exemple on trouve les DU de : parodontologie, implantologie, orthodontie et pleins d'autres encore...

IV. Liens utiles

Site de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire : <http://unecd.com/>

Site de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>

Site du Syndicat National des Internes en Odontologie : <http://www.snio.fr>

Site de l'Intersyndicat National des Internes (ISNI) : <http://www.futur-interne.com>

UFR Odontologie :

- Nantes : <http://www.odontologie.univ-nantes.fr/>
- Montpellier : <http://odontologie.edu.umontpellier.fr/>
- Clermont Ferrand : <http://webodonto.u-clermont1.fr/>

Pharmacie

De nos jours, le pharmacien est un maillon indiscutable du système de santé en France. Son rôle le plus connu reste celui de pharmacien d'officine mais la réalité est bien plus diverse pour ceux qui ont décidé de choisir cette voie.

Le pharmacien est LE spécialiste du médicament, ainsi son métier peut être exercé au niveau de toutes les étapes par lesquelles passe le médicament avant d'arriver au patient. De la conception du produit thérapeutique en laboratoire jusqu'à sa vente en officine, en passant par la production de celle-ci en industrie, le métier de pharmacien s'oriente toujours dans la même direction : soigner ses patients de la façon la plus adaptée qu'il soit.

Cette fiche de présentation vous permettra de vous renseigner sur le déroulement des études de Pharmacie ainsi que sur les différentes voies et débouchés par lesquelles peut passer l'étudiant avant de devenir Pharmacien.

I. Comment accéder aux études de pharmacie ?

A) La PASS et L.AS

L'accès aux études de pharmacie débute par une inscription en PASS ou L.AS. Cette année se solde par un examen classant et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le classement « pharmacie », il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

À Tours, le numerus clausus est de 122 places pour les études de pharmacie.

B) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme).

II. Les études de pharmacie

Les études de pharmacie se déroulent sur le site Grandmont de l'Université François Rabelais. Elles suivent le parcours LMD (Licence-Master-Doctorat) et sont d'une durée de 6 à 9 ans. Elles se décomposent en 3 cycles :

A) 1er cycle : Diplôme de Formation Générale aux Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)

Poursuivant la première année de santé, les 2^{ème} et 3^{ème} années de pharmacie permettent aux étudiants de consolider leurs bases scientifiques mais également de découvrir progressivement leur application au sein des sciences pharmaceutiques.

La 2^{ème} année regroupe un panel de matières très variées allant de la pharmacologie à la formule-fabrication de médicament pharmacologie, infectiologie ou bien la pharmacognosie sans oublier la chimie analytique. La 2^{ème} année permet d'acquérir de nombreuses connaissances qui seront utiles pour les années futures.

La 3^{ème} année s'articule autour de matières plus cliniques comme l'hématologie, l'endocrinologie ou bien cardiologie et permet l'entrée de l'étudiant dans le monde médical. De plus, ces années sont ponctuées par de nombreux travaux pratiques (TP) hebdomadaires.

1. Les stages

Concernant les stages, les étudiants en 2^{ème} année réalisent en fin d'année un stage d'initiation non rémunéré de 4 semaines en officine. En 3^{ème} et 4^{ème}, ils réalisent au cours de l'année deux stages d'application en officine d'une semaine chacun portant sur des thèmes abordés en cours.

Des stages en industrie pharmaceutique sont également réalisables entre la 2^{ème} et 4^{ème}.

2. Les UE libres

Au cours de ces années, les étudiants ont l'obligation de valider des unités d'enseignements libres afin de valider leurs années.

3. Le parcours recherche

En 2^{ème} année, l'étudiant doit réaliser un Stage d'Initiation à la Recherche (SIR) dans le laboratoire de son choix. Ce SIR se déroule sur une semaine lors du semestre ou bien sur une semaine pendant les vacances. La réalisation de ce stage est nécessaire à l'entrée de l'étudiant dans le parcours Recherche.

Il existe également un EU libre "Découverte de la Recherche" où des professeurs présentent leur métier et réalisent des analyses de documentation liée à la recherche.

L'entrée « réelle » dans le parcours recherche se situe au début de la 3^{ème} année. Après avoir réalisé son SIR précédemment, l'étudiant peut décider d'entrer dans ce parcours. Il devra alors suivre des UERB (Unités d'Enseignements à la Recherche Biomédicale), à la place de ses UEL.

Les UERB sont communs aux facultés de Sage-Femme, Médecine et Pharmacie. Leurs enseignements portent sur différents thèmes présentés par des enseignants chercheurs.

Pour l'obtention de son Master 1 l'étudiant doit réaliser son stage de Master. D'une période de 6 semaines dans le laboratoire de son choix, ce stage lui permettra, après soutenance, d'obtenir son Master 1 en recherche.

B) 2ème cycle : Diplôme de Formation Approfondie aux Sciences Pharmaceutiques (DFASP)

Ce cycle oriente les étudiants vers une professionnalisation progressive, vers l'officine, l'industrie, la recherche ou bien encore le milieu hospitalier. Les étudiants y voient de façon plus précise l'application des sciences pharmaceutiques dans le traitement des pathologies.

1. La 4ème année

La 4^{ème} année est l'entrée de l'étudiant dans le 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques. C'est aussi l'année d'un choix important pour l'étudiant : le choix de sa filière et de son orientation.

Cette spécialisation a donc lieu relativement tôt, par rapport à la filière médecine par exemple.

En plus de leur tronc commun les étudiants auront donc des Unités d'Enseignements en rapport avec leur choix et les préparant à leur entrée dans les différentes filières lors de la 5^{ème} année.

L'étudiant devra donc se décider entre 3 filières : **officine, industrie** ou **internat**. Les cours commenceront à différer en fonction de la filière choisie.

Du côté des stages pratiques, la 4^{ème} année comprend 2 stages en officine d'une semaine à chaque semestre, tout comme la 3^{ème} année.

- ✓ **NB** : Pour les étudiants souhaitant passer l'internat, la préparation du concours constituera une part importante de leur emploi du temps bien que cette préparation soit en grande partie personnelle

2. La 5ème année

Suite à leur orientation en 4^{ème} année, les étudiants en 5^{ème} sont séparés en trois filières différentes : la filière industrie et la filière officine et la filière internat.

Filière industrie : Les étudiants suivent des cours théoriques propres à leur voie pendant 6 semaines. De plus, ils ont deux stages à réaliser au cours de leur année :

- Un stage en industrie pharmaceutique de 22 semaines à temps plein
- Un stage hospitalo-universitaire de 22 semaines à temps plein également

Filière officine : Les étudiants suivent des cours théoriques propres à leur voie. De plus, ils ont un stage hospitalo-universitaire d'un an à mi-temps à réaliser au cours de leur année.

Filière internat : Les étudiants de la filière internat, tout comme ceux de la filière officine, auront un emploi du temps partagé entre l'hôpital et les cours théoriques à la faculté.

- ✓ **NB** : Les étudiants de la filière internat devront toujours, sur leur temps personnel, continuer à préparer le concours qui se déroulera en décembre de la 5^{ème} année

C) Le 3ème cycle

Ce dernier cycle aboutit à la spécialisation finale des étudiants vers les domaines de l'industrie, de l'officine ou de la recherche. Au final, suite à la présentation de leur thèse d'exercice, ils auront tous le Diplôme de Docteur en Pharmacie.

1. Cycle long : le parcours « internat »

Les étudiants ayant suivi cette voie au cours de leurs études ont la possibilité de passer en fin de 5^{ème} année le concours de l'internat.

Le concours de l'Internat, se déroule en décembre de la 5^{ème} année. Il est commun à tous les étudiants de Pharmacie préparant l'internat de France et peut être passé 2 fois. C'est un concours, il y a donc un nombre limité de places pour un grand nombre de postulants. (*Environ 480 places toutes spécialités confondues pour 1100 participants au concours*)

Le succès de l'étudiant au concours de l'internat lui permet alors de rentrer dans le parcours Internat, qui est le sensiblement le même que celui des étudiants de médecine avec bien sûr des spécialités différentes.

Celui-ci, d'une durée de 4 ans, leur ouvre la porte aux carrières hospitalo-universitaire, celle de pharmacien biologiste travaillant au sein des laboratoires d'analyse médicale ainsi qu'à la recherche. Le classement au concours détermine leur spécialité et la zone géographique où ils réaliseront leur internat.

L'internat en pharmacie équivaut à la validation d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) en :

- Biologie Médicale (équivalence avec le parcours des étudiants en médecine)
- Pharmacie Hospitalière
 - Option Pharmacie Industrielle et Biomédicale
 - Option Pharmacie Hospitalière et Recherche

À la fin de leur internat, les étudiants doivent donc soutenir leur thèse en rapport avec la spécificité de leur filière, afin d'obtenir à la fois leur DES et leur Diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

2. Cycle court : parcours « industrie » et parcours « officine »

Les étudiants de ces parcours suivent des cours propres à leur filière et doivent réaliser au cours de leur 6^{ème} année un stage professionnel de 6 mois à temps complet en industrie ou en officine.

Puis, à l'issue de la présentation devant un jury de leur thèse d'exercice, ils seront également diplômés d'État en pharmacie.

La 6^{ème} année en filière industrie est dans la quasi-totalité des cas remplacée par un Master 2 qui valide la 6^{ème} année. Cela permet d'avoir un double diplôme, généralement pharmacien-ingénieur ou de réaliser des Master dans de grandes écoles de commerce si l'étudiant désire se tourner vers le marketing, la gestion ou bien d'autres domaines.

III. Comment exercer ce métier ?

Le métier de pharmacien regroupe divers aspects, que découvrent les étudiants au cours de leur formation universitaire et de leurs stages.

Le métier de pharmacien, regroupe une multitude de métiers allant de l'industrie en passant par l'officine et bien sûr l'hôpital. L'étudiant en pharmacie arrivera donc généralement à faire de sa passion pour la pharmacie un métier.

A) Pharmacien d'officine

C'est la voie vers laquelle s'oriente la moitié de chaque promotion. Le pharmacien d'officine travaille en libéral, au sein d'une équipe composée de pharmaciens ainsi que de préparateurs en pharmacie.

Il est chargé de la distribution des médicaments aux patients ainsi que de leur apporter informations et conseils à propos de ces derniers. Ses différents rôles font ainsi de lui un intervenant essentiel dans le parcours du soin. Enfin, sa proximité avec sa patientèle en font un interlocuteur de choix dans le parcours du soin des malades.

B) Pharmacien en industrie

Le pharmacien en industrie gère l'envers du décor concernant la vie du médicament. Il intervient dans sa fabrication, précédant la vente par son collègue en officine ; a posteriori, il réalise des études marketing sur la vente des produits et gère toute la pharmacovigilance, s'assurant ainsi de la non-nocivité du médicament.

C) Pharmacien biologiste

Le pharmacien biologiste dirige les laboratoires d'analyses médicales. Il est donc chargé de la réalisation de prélèvements biologiques ainsi que leur examen par un personnel compétent, composé de biologistes médicaux, de techniciens de laboratoire et d'infirmières. Il joue donc un rôle primordial auprès des médecins souhaitant confirmer leurs diagnostics par des examens complémentaires.

Il peut exercer dans le secteur public, au sein des laboratoires intégrés aux établissements de santé, mais également dans le secteur privé, dans des laboratoires privés.

D) Pharmacien hospitalier

Le pharmacien hospitalier est chargé de la préparation et de l'administration des traitements propres aux malades, suite à une prescription. Il doit veiller au bon suivi du circuit de distribution du médicament en milieu hospitalier.

Dans les établissements de santé publics, il est un praticien hospitalier. Dans les établissements de santé privés, il gère la pharmacie à usage intérieur, dont les produits sont destinés à être distribués aux patients de l'établissement uniquement.

Beaucoup de services sont accessibles au pharmacien hospitalier en fonction de sa spécialisation, il pourra devenir radiopharmacien, travailler dans des laboratoires de biologie de la reproduction ou bien encore de médecine nucléaire.

IV. Liens utiles

- Site de l'ANEPF : <http://www.anepf.org>
- Site de l'Ordre National des Pharmaciens : www.ordre.pharmacien.fr
- UFR Pharmacie : <http://pharma.univ-tours.fr/>

Maïeutique

Le terme de sage-femme désigne, étymologiquement, ceux qui ont la connaissance de la femme. De par cette « connaissance », les sages-femmes sont les professionnels de santé privilégiés pour la prise en charge des femmes à divers instants de leur vie, tant d'un point de vue gynécologique et obstétrical qu'humain.

Prévention et éducation sexuelle, prescription de la contraception, suivi de la grossesse, de la mère et de l'enfant, IVG médicamenteuse : contrairement aux idées reçues, leurs compétences ne s'arrêtent donc pas à la pratique des accouchements.

I. Comment accéder aux études de sage-femme ?

A) La PASS/L.AS

L'accès aux études de sage-femme ou maïeutique débute par une inscription en Première Année de Santé (PASS ou L.AS) qui se solde par un examen classant. Les résultats de ce dernier permettent d'établir un classement déterminant, ou non, la possibilité de poursuivre en 2^{ème} année de maïeutique. À Tours, le numerus apertus est de **36** places pour les études de sage-femme.

B) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme)

II. Les études de sage-femme

Les études de maïeutique ont lieu à **l'école de sages-femmes de Tours, intégrée à l'Hôpital Bretonneau et en face de la maternité**. Elles suivent le parcours LMD (License-Master-Doctorat), et sont d'une durée de 4 ans après admission en 2^{ème} année. Elles se décomposent en 2 cycles :

A) 1er cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Ce cycle regroupant la **L2 et la L3 Maïeutique** reste très général et se concentre sur la physiologie de la grossesse ; il est essentiel pour asseoir les fondements théoriques du métier de sage-femme.

Le 1^{er} cycle est ponctué par de **nombreux stages relativement courts** (16 semaines en L2, 23 semaines en L3) permettant aux étudiants d'appréhender le monde hospitalier, d'acquérir les bases des soins infirmiers et des connaissances en obstétrique.

En L2, le premier stage (4 semaines) est un **stage de soin infirmier** pour découvrir, de façon plus générale, le monde hospitalier et avoir l'opportunité de voir le fonctionnement d'autres services. Les stages ont lieu dans toute la région Centre, voire dans toute la France, selon les **possibilités d'hébergement des étudiants et/ou les logements proposés** par les différents lieux de stage.

Ensuite, les stages de licence sont davantage au cœur de la profession de sage-femme tout en restant très divers car il existe plusieurs lieux de stages totalement différents. Par exemple, ils se déroulent dans un cabinet libéral, en consultations classiques ou d'urgences, au bloc opératoire, en salle de naissance ou dans les services de suite de couche.

B) 2ème cycle : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Les **deux dernières années** d'études de sage-femme sont beaucoup plus orientées vers la **pathologie obstétricale et la pratique clinique**, laissant davantage les étudiants sur le terrain. En effet, les étudiants stagiaires se concentrent sur des pathologies obstétricales, sur le fait d'établir un diagnostic et de décider d'une conduite à tenir adaptée.

S'ils sont **beaucoup plus souvent en stage** (la dernière année se conclut par un stage de 2 x 3 mois), la théorie reste importante, en témoigne le rendu d'un mémoire de fin de 2^{ème} cycle.

À l'issue de leurs études, les étudiants acquièrent le **Diplôme État de Sage-Femme**. Il est par la suite possible d'exercer en tant que sage-femme ou de poursuivre leurs études et d'entamer un 3^{ème} cycle.

C) 3ème cycle : doctorat

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider un 3^{ème} cycle et ainsi obtenir un doctorat. Ainsi, ils pourront évoluer vers la recherche et l'enseignement.

D) Les Diplômes Universitaires (DU)

Afin de compléter sa formation, il est possible de compléter le DE de Sage-Femme d'un ou plusieurs DU : d'échographie, sur la lactation, le tabagisme, en chirurgie obstétricale, médecine fœtale, santé publique ou encore psychopathologie...

III. Comment exercer le métier de sage-femme ?

Les sages-femmes exercent une profession médicale qui les autorise à intervenir auprès des femmes et de leurs enfants.

- **Prévention et contraception** : elles interviennent tout au long de la vie d'une femme, participent à leur prévention et leur suivi gynécologique. Ainsi, elles sont à même de proposer et prescrire une contraception adaptée aux femmes de tout âge, puis d'en réaliser la pose (implant, stérilet, diaphragme, etc.)
- **Suivi de la grossesse** : chez la femme enceinte, elle se charge du suivi de la grossesse, et peut prescrire et réaliser tous les examens nécessaires : vaccination, dépistage, échographie
- **Accouchement** : elle accompagne la mère et l'enfant avant, pendant et après l'accouchement, notamment dans la rééducation de la mère, le suivi du bébé et les conseils pour cette nouvelle vie
- **Aide médicale à la procréation**
- **IVG** : enfin, les sages-femmes sont à même de réaliser des IVG médicamenteuses

Les sages-femmes peuvent travailler dans de nombreux endroits différents, rendant leur profession très diverse et laissant place à une évolution de carrière importante.

Par exemple, les sages-femmes **salariées** peuvent exercer dans des établissements de santé tels que les CHU et les établissements privés, avec la Protection Maternelle et Infantile, dans les centres de procréation médicalement assistée ou dans les services d'orthogénie par exemple. Elles exercent en collaboration avec les gynécologues-obstétriciens et les auxiliaires de puériculture. Au bout de 3 ans d'expérience, elles peuvent passer un concours pour devenir cadre de santé, afin de s'occuper de la gestion et de l'encadrement d'une équipe au sein d'un établissement de santé.

Les sages-femmes **libérales** sont indépendantes et travaillent à leur compte en cabinet. Elles ne pratiquent pas les accouchements mais peuvent assurer un suivi sur le long terme de la femme avant sa grossesse mais aussi après la venue de son nouvel enfant.

Salaire débutant : entre 2 000€ et 2 500€

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes : <http://anesf.com>
 - Site de l'Ordre National des Sages-Femmes : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>
 - Site de l'École de Sages-Femmes de Tours : <http://med.univ-tours.fr/formations/sages-femmes-accueil-50608.kjsp?RH=1223025319354&RF=1200664525320>
 - École Régionale de Sages-Femmes, 2 Boulevard Tonnellé, 37044 Tours cedex 9
- (Téléphone : 02 47 47 47 31 – Fax : 02 47 47 82 23)

Masseur-Kinésithérapeute

Le métier de masseur-kinésithérapeute est un métier extrêmement varié permettant à tout le monde d'y trouver son compte. Le kinésithérapeute s'occupe principalement des troubles de la locomotion et du mouvement (*-kiné en grec*). Il travaille sur les muscles, les articulations, les ligaments aux moyens de massages, d'exercices ciblés et d'outils variés (pressothérapie, cryothérapie, ondes de choc...). Mais son activité s'étend aussi aux troubles de l'appareil cardio-respiratoire, au développement moteur de l'enfant ou encore à la lutte contre la douleur.

I. Comment accéder aux études de masso-kinésithérapie ?

La promotion de kinés de l'IFMK d'Orléans est composée d'environ **90 places** d'étudiants venant du PASS et de L.AS de la faculté de Tours et Orléans.

A) La PASS et L.AS

L'accès aux études de kinésithérapie débute par une inscription en PASS ou en L.AS. Cette année se solde par un **examen classant** et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement** « kinésithérapie », il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

À Tours, le numerus apertus est d'environ **100 places** pour les études de kinésithérapie.

A) Les passerelles

Il est possible d'être admis en IFMK sur dossier et suite à un entretien pour les titulaires des diplômes suivants :

- DE d'infirmier
- DE de pédicure-podologue
- DE d'ergothérapeute
- DE de psychomotricien
- DE de manipulateur radio
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Titulaires d'une licence en sciences, technologies et santé
- Titulaires d'une licence en STAPS
- Titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master

Le nombre de candidats admis via ces passerelles **s'ajoute au nombre de places du numerus apertus (NA) pour cet établissement, mais il ne peut pas dépasser 5% de ce NA**. Les étudiants admis via ces passerelles peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignements en fonction de leur parcours.

Dans certaines conditions bien précises, les **sportifs de haut niveau** peuvent être admis en IFMK sans passer les épreuves de sélection de la PASS/L.A. Dans ces cas très particuliers, le mieux est de consulter l'article de loi correspondant et de se mettre en relation avec l'IFMK de son choix.

II. Les études de masso-kinésithérapie

A) Maquette des études

Suite à l'année de sélection (PASS/L.AS), la formation en masso-kinésithérapie se déroule en **4 ans** dans un IFMK. En Région Centre, les étudiants de PASS/L.AS poursuivent ensuite à l'IFMK d'Orléans.

✓ NB : Les 4 années sont découpées en 2 cycles de 4 semestres

1. Le 1^{er} cycle

Le 1^{er} cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux à la pratique du métier de MK. Il comporte de la théorie et de la pratique (TP).

2. Le 2nd cycle

Le 2nd cycle permet à l'étudiant de mobiliser ces bases, de les organiser pour pouvoir poser des diagnostics, choisir les techniques d'intervention en fonction des pathologies, des patients et des situations.

À la fin du second cycle, l'étudiant reçoit son **Diplôme d'Etat en Masso-Kinésithérapie** correspondant à 240 crédits ECTS (60 crédits pour chacune des 4 années passées en institut).

Actuellement les 60 crédits obtenus lors de l'année de sélection (PASS/L.AS) ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en IFMK. Le diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie ne correspond donc pas à l'obtention d'un master 2.

La formation alterne périodes de cours (1980h : 895h de cours magistraux et 1085h de TDs) et périodes de stages cliniques (1470h).

Frais de scolarité : Le prix de la scolarité en PASS et L.AS est fixé annuellement par arrêté ministériel (189.10 euros / an pour l'année 2016-2017).

Il faut ajouter à cela le prix de la sécurité sociale qui varie selon l'âge et la profession des parents (0 à 215 euros / an pour l'année 2016-2017).

Les frais de scolarité à l'IFMK d'Orléans correspondent aux frais d'inscription en licence à l'université (environ 189.10 euros +/- la sécurité sociale étudiante en 2016-2017). Attention ces tarifs ne sont pas valables pour tous les IFMK de France.

B) Le diplôme d'état

Le diplôme d'état de MK est obligatoire pour exercer le métier de MK. En 2013, le taux de réussite au DE de MK est de 100%.

Ce diplôme correspond à 240 crédits européens (les 60 crédits ECTS de l'année de sélection ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en institut).

III. Le métier de masseur-kinésithérapeute

A) Évolution de carrière

En libéral :

- Possibilité de faire une multitude de formations et de diplômes universitaires (DU)
- Spécialisation dans certains domaines : kiné respiratoire, kiné vestibulaire...
- Possibilité de se former en ostéopathie en parallèle de l'activité professionnelle

À l'hôpital : Après 4 ans d'exercice, possibilité de préparer le diplôme de cadre de santé en 1 an ou de directeur/trice des soins en 2 ans.

B) Description

C'est un métier très varié :

- Nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées
- Cardiologie, Pneumologie, Neurologie, Rhumatologie, Traumatologie : pas de spécialisation définitive comme en médecine

Les patients sont le plus souvent envoyés par un médecin. Le MK **étudie la prescription médicale et le dossier du patient**. Il réalise ensuite un Bilan Diagnostic Kinésithérapique (BDK = un examen clinique) afin de choisir les techniques à utiliser pour rééduquer le patient. Le MK n'est donc pas un simple exécutant, il a le choix de ses actes et de ses techniques.

Pour que le patient soit remboursé par la sécurité sociale il doit effectuer ses séances de kinésithérapie sur prescription médicale.

Les techniques sont également très variées :

- Massage
- Gymnastique avec et sans appareils
- Utilisation de poids, pouliothérapie
- Chaleur, ultrasons, ondes de choc, cryothérapie
- Balnéothérapie, cours de gymnastique collectifs
- Réalisation de bilans spécifiques
- Kiné du sport : soin et préparation à l'effort
- Réadaptation à l'effort

Le lien avec le patient est primordial :

- **Les patients sont très différents**
 - Par exemple, la réadaptation à l'effort est différente pour une femme âgée et pour un sportif haut niveau qui vient de se faire opérer des ligaments croisés. Il faut analyser le patient, s'adapter à lui (cela constitue une grande part du Bilan Diagnostic Kinésithérapique)
- **Les séances de travail durent 30 minutes à 1 heure** avec chaque patient, donc de nombreux échanges ont l'occasion d'avoir lieu
- **Le suivi des patients est souvent au long voire au très long terme**, le lien avec les gens est encore une fois très important

1. Le salaire

Dans le secteur public hospitalier : les salaires nets sont compris entre 1600 euros/mois pour un débutant et 3000 euros pour un cadre de santé en fin de carrière.

En libéral les revenus varient selon :

- L'importance de la patientèle
- Le nombre d'heures et de jours travaillés par semaine
- La pratique ou non d'actes non remboursés par la sécurité sociale (au tarif fixé par le MK)
- Les investissements nécessaires pour le cabinet

2. Les débouchés

La majorité des MK travaillent à temps complet. 85 23 MK ont été dénombrés en France en 2017 (86% en libéral, 14% salariés à l'hôpital).

Il y a beaucoup de travail pour les MK en région Centre Val de Loire (le Cher, l'Indre et l'Eure et loir font partie des 10 départements où il y a le moins de MK).

La pratique en cabinet libéral représente la majorité des MK en France.

- Remplaçant
- Assistant
- Associé/propriétaire
- Le cas des maisons de santé

Salarié/remplaçant :

- Hôpital
- Centre de rééducation
- Centre de thalassothérapie

IV. Liens utiles

Infos utiles par rapport à la faculté de médecine de Tours :

- Adresse principale (services administratifs) : 10 boulevard Tonnellé 37032 Tours.
- Site de La Riche (accueille les étudiants en PASS) : 10 rue Emile Aron 37520 La Riche.
- Standard de la scolarité de médecine : 02 47 36 62 33
- Pré-inscription de Janvier à Mars sur le site <https://www.parcoursup.fr/>
- Inscription dès les résultats du bac et jusqu'à Mi-Juillet sur www.univ-tours.fr

Sur la réforme du concours kiné : <http://www.info-kine.com/p/guide-concours-kine.html>

Passerelles permettant d'accéder aux études de MK :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=14570A2AC887F228DD4662FF62D628DC.tpdila11v_3?idArticle=JORFARTI000031127817&cidTexte=JORFTEXT000031127778&dateTexte=29990101&categorieLien=id

Passerelles propres aux sportifs de haut niveau :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022747164&categorieLien=id>

Renseignements sur les frais de scolarité : <http://www.univ-tours.fr/formations/les-droits-d-inscription-35580.kjsp>

Dispositifs médicaux prescriptibles par le MK : <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/droit-de-prescription-des-dispositifs-medicaux/droit-de-prescription-des-masseurs-kine.php>

Le lieu de formation : Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes (IRFMK) d'Orléans.
Bâtiment Michel Royer rue de Chartres 45072 Orléans 02 38 69 69 11 www.chr-orleans.fr.